



Rapport annuel 2007

Fondation Helvetia Sana



Avant-propos de la présidente	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de Fondation	4
Activités des fonds	6
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14

La page de titre de l'année dernière montrait des coureurs peu avant le départ d'une course. Cette illustration faisait référence au débat omniprésent, à l'époque, sur l'introduction d'une caisse unique et sur la concurrence entre les différents acteurs du marché comme acquis et stimulus positif. Ce débat pesait sur le secteur suisse de l'assurance comme une épée de Damoclès et paralysait le débat politique. Pendant longtemps, il ne fut plus possible d'aborder les vrais problèmes du secteur de la santé.

La page de titre de cette année illustre la situation telle qu'elle se présente après la votation du 11 mars 2007: elle est comparable au sentiment du randonneur sortant du brouillard et dont le regard embrasse les sommets, auparavant cachés par la brume. Avec le rejet de la caisse unique par le peuple, le regard peut enfin se tourner à nouveau vers les véritables objectifs à moyen et à long terme.



Barbara Hayoz

Le 26 novembre 2004, l'assemblée extraordinaire des délégués de l'association Helvetia – qui fut également sa dernière assemblée – a décidé de dissoudre l'association et de transférer ses actifs et ses passifs dans la fondation nouvellement créée Helvetia Sana. La première séance du conseil de fondation a eu lieu le 8 décembre 2004; les organes nouvellement élus ont eu la lourde tâche de créer la fondation Helvetia Sana en partant de zéro. Comme relevé dans le premier rapport annuel, ils étaient face à un terrain en friche et l'ont ensemencé selon leurs convictions. Le but de cette nouvelle fondation était d'assurer durablement les objectifs de l'ancienne association Helvetia dans le domaine de l'assurance maladie sociale, et de la perpétuer indépendamment de la composition de l'assemblée des délégués. Lors de cette restructuration, le cadre statique d'une fondation, dont le but s'ancre dans le long terme, fut adopté.

Parallèlement, cette restructuration a également tenu compte de la nouvelle position d'Helvetia, resp. d'Helvetia Sana. Les anciens organes, qui dataient encore de l'époque des activités opérationnelles d'Helvetia en tant que caisse maladie, ont été épurés. Ces nouvelles structures ont permis d'économiser environ CHF 350 000.- par an et d'utiliser ces moyens pour des objectifs d'intérêt public. De cette manière, la fondation Helvetia Sana a étendu son domaine d'activités, passant de la fonction d'actionnaire et d'organe de contrôle de l'Helsana à ses propres activités, et cela non seulement dans le domaine de la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention, mais aussi dans le domaine du soutien aux assurés d'Helsana financièrement dans le besoin en raison de prestations médicales.

Ces nouveaux domaines d'activités ont pu être développés chaque année. Alors que, dans le dernier rapport annuel, on disait encore que le navire Helvetia Sana se mettait peu à peu en route, on peut dire, aujourd'hui, qu'il a trouvé sa vitesse de croisière. La transformation, par Helsana, des indemnités fixes pour tâches d'actionnaire en dividendes, depuis l'exercice 2007, est une conséquence directe de la nouvelle identité de la fondation et de la consolidation de ses structures et de ses mécanismes. Ce changement implique que la fondation – et en dernier ressort ses assurés, à travers ses nouveaux objectifs – dispose, elle aussi, de plus de moyens, en cas de bonne marche des affaires d'Helsana, mais aussi que la fondation doit assumer ses responsabilités et régler au moins une partie de ses frais par ses propres moyens, en cas de mauvaise marche des affaires. Cette nouvelle réglementation des indemnités apporte non seulement des avantages à Helsana et à la fondation Helvetia

Sana, mais aussi une plus grande responsabilité propre. Personnellement, je suis convaincu que cette nouvelle réglementation donne davantage de liberté et de poids à la fondation, et que celle-ci saura assumer ses nouvelles responsabilités.

Globalement, j'ai aujourd'hui le sentiment d'une fondation solide, mais toujours en croissance. Les processus sont institutionnalisés et les affaires courantes sont réglés sans problèmes. Dans ce sens, je tiendrai également ma promesse, lors la séance du conseil de fondation de 2008 : je voulais rester à la disposition de la fondation comme présidente aussi longtemps que cela serait nécessaire pour la mise en place des nouvelles structures. Aujourd'hui, le moment est venu de me retirer. La fondation a trouvé sa place. Avec la stratégie de propriétaire, elle montre, à l'égard d'Helsana, qu'elle n'est pas indifférente à la marche de l'entreprise. La fondation intervient lorsque le conseil d'administration et la direction du groupe prennent des décisions vitales pour l'entreprise. Je pense notamment à des décisions importantes dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. Je prendrai à titre d'exemple une participation d'autres actionnaires ou un engagement à l'étranger. Je quitte la fondation Helvetia Sana le cœur serein, tout en lui adressant mes meilleurs vœux pour l'avenir. Grâce à sa position par rapport à Helsana et à l'utilisation judicieuse de ses moyens, la fondation Helvetia Sana est à même de faire bouger bien des choses dans le secteur suisse de la santé.

Barbara Hayoz
Présidente du Conseil de Fondation

Fondation Helvetia Sana en 2007: le navire a atteint sa vitesse de croisière

Le troisième exercice de la fondation Helvetia Sana a permis de consolider les structures et les activités de la fondation. Cette dernière tient le cap et, durant ces prochaines années, il s'agira notamment de développer et d'intensifier les activités existantes.

Dans la mesure où la fondation Helvetia Sana est l'actionnaire principal d'Helsana, l'évaluation de son rapport annuel 2007 est – comme toujours – étroitement liée à l'évolution du groupe Helsana et à celle de la politique suisse de la santé. Le rôle principal de la fondation Helvetia Sana est la réalisation des tâches d'actionnaire d'Helsana et le soutien à cette dernière pour la défense de ses intérêts et des intérêts des assurés.

Après que le peuple ait nettement rejeté l'initiative pour une caisse unique et sociale, le 11 mars 2007, les efforts de la politique de la santé ont à nouveau pu être axés sur les affaires concrètes. Dans le courant de l'année dernière, les consultations pour la révision de la LAMal ont presque pu être terminées. Le projet de financement des soins et l'élimination des divergences concernant la 2ème partie du projet de Managed-Care ont notamment été repoussés à 2008. De plus, la question de la liberté de contracter reste ouverte; la suspension des nouvelles autorisations de pratiquer pour les médecins a provisoirement été prolongée de deux ans, ce qui doit donner le temps nécessaire à la discussion.

Même si toutes les décisions du Parlement ne sont pas dans l'intérêt des caisses-maladie, il est malgré tout positif que la révision de la LAMal ait enfin été abordée, après les débuts hésitants de cette réforme. Celle-ci devait aider à maîtriser les coûts de la santé, même si elle n'a pas produit de mesures révolutionnaires. De plus, les décisions parlementaires actuelles sont des impulsions importantes pour la future libéralisation de notre secteur de la santé. Cela, notamment, compte tenu du contre-projet à l'initiative « Pour des primes de caisses-maladie moins élevées », accepté lors de la session d'hiver 2007, et qui doit ancrer dans la loi les grandes lignes de la future politique de la santé, notamment le principe de concurrence.

A côté de ces développements positifs de la politique de la santé, Helsana a également connu un exercice 2007 favorable. Ainsi, elle a pu annoncer, fin juillet 2007, les nouvelles primes les plus réjouissantes depuis neuf ans, tout en présentant un bouclier à nouveau fortement positif, à la fin de l'année. Au plan juridique, Helsana a également pu fêter plusieurs succès: ainsi, la pratique d'Helsana concernant les documents des homes médicalisés a été approuvée par le Tribunal fédéral, et la Chancellerie d'Etat n'est pas entrée en matière sur une

plainte pénale de l'Office fédéral de la santé publique contre Helsana pour violation supposée de la protection des données.

Malgré cette évolution très positive durant l'année 2007, Helsana a été rattrapée ou dépassée – selon le mode de calcul adopté – en novembre 2007 en tant que plus grande caisse-maladie de Suisse. La reprise d'INTRAS par la SCC a vraisemblablement fait de cette dernière la plus grande caisse-maladie de Suisse. Cela sera un stimulus de plus, pour Helsana, de reconquérir sa position de leader durant ces prochaines années par une croissance organique et – là où c'est possible et judicieux – par une croissance inorganique.

Activités des organes de la Fondation

Conseil de Fondation:

Le conseil de fondation a tenu sa séance ordinaire le 30 mars 2007 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. Lors de cette séance, le conseil de fondation a notamment traité les affaires à l'ordre du jour, a élu Monsieur Serge Métrailler comme vice-président et Monsieur Diego Benz comme membre du conseil de fondation d'Helvetia Sana. Messieurs Eugen David, président du conseil de fondation d'Helsana, et Manfred Manser, président de la direction du groupe Helsana, ont par la suite présenté les activités d'Helsana. Sur la base de ces informations orales et du rapport annuel écrit d'Helsana, le conseil de fondation a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe Helsana pour l'année 2007, à l'intention de l'assemblée générale qui a suivi la séance du conseil de fondation. Afin de compléter le conseil d'administration, le conseil de fondation a proposé à l'assemblée générale d'élire Madame Michaela Ferrari-Testa et Monsieur Peter Murer au conseil d'administration d'Helsana.

Comité du Conseil:

En 2007, le comité du conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises. Dans le cadre de ces séances, il a préparé les affaires pour la séance du conseil de fondation et effectué les tâches opérationnelles du comité, dans le cadre de ses compétences.

Parmi les activités du comité, on relèvera notamment l'élaboration d'une stratégie de propriétaire concernant la participation de la fondation à Helsana, l'approbation d'un concept de communication et la décision – qui lui est liée – d'assurer la présence de la fondation sur Internet. Par ailleurs, la commission a auditionné personnellement les candidats pour les postes vacants au conseil de fondation d'Helsana pour l'AG 2008, a arrêté une recommandation à l'intention du conseil de fondation et a procédé, à l'interne de la fondation, à

des nominations pour succéder à Mesdames Michaela Ferrari-Testa et Barbara Hayoz, respectivement, au sein du comité et à la présidence.

En outre, une nouvelle rencontre informelle entre le conseil d'administration d'Helsana, le comité du conseil de fondation d'Helvetia Sana et le comité d'Artisana a eu lieu en 2007, dans le cadre de laquelle les organes ont discuté de questions stratégiques.

Commissions:

La gestion des dépôts par la banque a été contrôlée comme jusqu'à présent par la commission de placement. Lors de sa séance, cette commission s'est notamment penchée sur les turbulences des marchés financiers et a évalué la gestion des dépôts en rapport avec ces risques.

La commission du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention, ainsi que la commission pour les cas de rigueur, se sont réunies, au total, à cinq reprises. Elles ont fortement développé leurs activités durant l'année écoulée: la commission pour la promotion de la santé a enregistré une augmentation des montants alloués de 80 pour cent par rapport à l'année précédente, la commission pour les cas de rigueur même de 145 pour cent.

Autres activités:

A côté des séances des organes statutaires et des commissions de la fondation Helvetia Sana, les contacts avec Helsana et Artisana ont également été maintenus et développés au cours de l'année 2007. La conférence semestrielle entre les présidents et les directeurs d'Helsana, d'Artisana et de la fondation Helvetia Sana a une nouvelle fois servi de plate-forme pour discuter les questions fondamentales du développement de l'entreprise. Les trois partenaires se sont également rencontrés à plusieurs reprises dans le cadre de la commission électorale pour la nomination des candidats à la succession au sein du conseil d'administration d'Helsana. Enfin, des contacts bilatéraux ont eu lieu entre les actionnaires ainsi qu'entre les actionnaires et l'entreprise, afin d'assurer les échanges d'informations aux différents niveaux.

Au niveau du secrétariat, la tendance de l'année dernière s'est confirmée, à savoir que les activités pour le compte des deux fonds ont augmenté et dépassé – non pas par leur importance, mais par leurs coûts administratifs – les activités principales liées aux tâches d'actionnaire d'Helsana.

Finances

Les comptes consolidés de la fondation sont à nouveau présentés sous forme de tableau. Dans ce cadre, on relèvera que le bénéfice consolidé contient également les versements au fonds non utilisés en 2007. Leurs affectations sont toutefois liées. Ils ne sont donc pas à disposition du conseil de fondation sous forme de bénéfice.

Du côté des recettes, les indemnités d'Helsana pour les tâches d'actionnaire ont également représenté le poste principal, en 2007. En raison des turbulences sur les marchés financiers et de l'augmentation de la réserve de fluctuation sur titres, le résultat financier est en revanche négatif.

Contrairement à l'année précédente, les coûts des organes de la fondation sont restés en 2007, nettement inférieurs au budget. Cela provient notamment du fait que l'on a pu renoncer en automne, à une deuxième séance du conseil de fondation. Au niveau du secrétariat, des économies ont pu être faites au poste infrastructures bureautiques et au poste conseils juridiques. Les coûts pour les conseils/bouclage/révision sont nettement plus bas que l'année précédente, mais ont une nouvelle fois dépassé le budget. Les autres postes sont restés inférieurs ou équivalents au budget.

L'excédent de recettes atteint CHF 72 705.51. Le bilan présente CHF 57 197'895.62 en actions et CHF 56 946 532.87 en capital propre.

Le Comité du Conseil de Fondation de la fondation Helvetia Sana

Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

La commission du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est réunie à trois reprises durant l'année écoulée et a traité 19 demandes. Dix demandes concernaient la promotion de la santé et 9 la prévention, la distinction entre les deux n'étant pas toujours très nette. Durant l'année écoulée, il n'y a pas eu de projets de recherche à proprement parler. Sur les 19 demandes, 13 ont été acceptées et 6 rejetées. Deux demandes sont actuellement en suspens. Au total, des prestations de promotion pour un montant de CHF 172 873.10 ont été approuvées en 2007.

L'un des points forts était clairement la promotion de la santé des enfants et des adolescents. Des exemples d'activités du fonds sont constitués par le soutien apporté à une exposition consacrée aux « matières grasses » dans l'alimentation et à une alimentation saine (thème: surcharge pondérale), un projet destiné à inciter les enfants entre deux ans et l'âge scolaire à faire davantage d'exercice et à développer leurs capacités de coordination (thème: exercice) ou encore un programme consacré au stress chez les jeunes et les adolescents (thème: pression au rendement/psychologie). La fondation Helvetia Sana a repris d'Helsana le soutien financier de la fondation suisse pour la promotion de l'allaitement lord de la réimpression de la brochure sur l'allaitement ainsi que de la brochure sur les prématurés.

Les autres domaines dans laquelle la commission a été active en 2007 se situèrent dans les domaines de l'alimentation, de la prévention du sida ainsi que de la maîtrise et le traitement adéquat/dépistage précoce des problèmes cardiaques et les problèmes vasculaires cérébraux (infarctus, AVC et arrêt cardiaque). Dans le domaine du bien-être psychique des personnes physiquement handicapées, la commission a rendu possible

l'aménagement d'un minibus appartenant à une association de transport de personnes handicapées, afin d'accroître la mobilité de ces personnes et d'apporter ainsi une contribution à leur bien-être psychique.

Globalement, l'année écoulée a montré que les activités du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention ont fortement augmenté, conformément aux prévisions. Cette augmentation va se poursuivre avec la croissance de la notoriété de la fondation, par le bouche à oreille. Le système de référents nouvellement introduit a permis de décharger les membres de la commission et de traiter les demandes de manière plus efficace et plus professionnelle. La commission a trouvé son rythme de croisière et est désormais en mesure de maîtriser une augmentation



des demandes. Au printemps 2008, la commission se penchera par conséquent également sur l'orientation stratégique des activités du fonds et définira des thèmes prioritaires à traiter en cas d'augmentation des demandes et de stagnation des moyens à disposition.

La statistique 2007 des demandes présentées au Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présente comme suit:

Données	Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2007)	19
Demandes en suspens (31.12.2007)	2
Nombre de décisions	19
<i>demandes acceptées</i>	13
<i>demandes rejetées</i>	6
Total des montants alloués	172 873.10
Total des versements effectués	172 573.10

En 2007 également, le fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a été alimenté de CHF 175 000.- par le conseil de fondation. Les dépenses du fonds comprennent les prestations de soutien fournies, un poste de régularisation pour les prestations approuvées mais pas encore versées, les jetons de présence et les frais des membres de la commission, ainsi qu'un montant forfaitaire de 5% du capital versé au fonds pour frais administratifs selon art 3. du règlement du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention. Le capital se montait à CHF 245 968.55 au 31.12.2007, dont CHF 200 000.- en dépôts à terme.

Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions d'encouragement dans les trois domaines cités. Il peut notamment apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et démontrable avec le secteur de la santé et destiné à améliorer le niveau général de la santé de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétences des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou suffisamment soutenues sous une autre forme.

Fonds pour les cas de rigueur

La commission pour les cas de rigueur de la fondation Helvetia Sana s'est réunie à deux reprises durant l'année écoulée. Dans le cadre de ces séances, elle a traité dix demandes. Neuf ont été acceptées et une rejetée. Plusieurs demandes ont été déposées par le service social d'Helsana, avec laquelle le secrétariat continue de développer des synergies. D'autres demandes découlèrent d'autorités tutélaires, de services aux patients et de l'Aide suisse contre le sida.

Cette année également, le budget de la commission du fonds n'a de loin pas été épuisé. Des contributions pour un montant total de CHF 32 401.55 ont pourtant été accordées (contre CHF 13 134.- l'année précédente). Selon la commission, la différence avec le fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention réside notamment dans trois facteurs:

- Les activités du fonds ne sont pas encore suffisamment connues des partenaires déterminants (services sociaux, services aux patients, organisations d'intérêt public). Cela devrait être corrigé après la réalisation du site Internet de la fondation et la publication du nouveau rapport annuel, sa transmission aux services de l'AI, aux services aux patients et à d'autres organisations en attirant ainsi leur attention sur le fonds.
- Les montants alloués par le fonds pour les cas de rigueur sont, en moyenne, nettement inférieurs à ceux du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention.
- Le système social de la Suisse fonctionne relativement bien, et les cas dans lesquels des assurés d'Helsana se retrouvent dans le besoin en raison des coûts des prestations médicales nécessaires sont plutôt rares.

A titre d'exemple, relevons le cas de rigueur constitué par les soins dentaires apportés à un homme de 45 ans dont les dents étaient en si mauvais état qu'il ne pouvait plus se nourrir correctement et avait déjà perdu 14 kilos durant les 2 mois précédant le dépôt de la demande. En collaboration avec le service social d'Helsana, Helvetia Sana a pu apporter son aide dans le cadre d'une procédure rapide et sans bureaucratie inutile, et ainsi permettre une réelle amélioration de l'état de santé de cette personne et de sa qualité de vie.

La statistique 2007 des demandes au Fonds pour les cas de rigueur se présente comme suit:

Données	Fonds pour les cas de rigueur
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2007)	9
Demandes en suspens (31.12.2006)	0
Nombre de décisions	10
<i>demandes acceptées</i>	9
<i>demandes rejetées</i>	1
Total des montants alloués	32 401.55
Total des versements effectués	29 765.60

Comme il ressort du compte de résultat et du bilan de la fondation, les recettes du fonds pour les cas de rigueur ont représenté, en 2007, des versements de la fondation à hauteur de CHF 175 000.-. Sur ce montant, CHF 32 401.55 ont été utilisés comme contributions à des cas de rigueur et effectivement payés. Les autres dépenses concernaient les jetons de présence et les frais de la commission du fonds, ainsi qu'un montant forfaitaire de 5% du capital versé au fonds pour frais administratifs (art 3. du règlement du fonds pour les cas de rigueur). Le capital du fonds se montait à CHF 457 721.50 au 31.12.2007.

Le Fonds pour les cas de rigueur de la Fondation Helvetia Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance maladie, même si dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance maladie.

Fondation

	CHF 1.1. – 31.12.2007	CHF 1.1. – 31.12.2006
Recettes		
Indemnités pour tâches d'actionnaires	700 000.00	700 000.00
Allocation de tiers	0.00	0.00
<i>Revenus financiers</i>	52 011.90	43 585.90
<i>Charges financières</i>	-73 541.39	-46 092.25
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	-21 529.49	-2 506.35
Allocations aux Fonds		
Total des recettes	678 470.51	697 493.65
Dépenses		
Présidente	30 000.00	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	45 916.95	48 186.90
Conseil de Fondation	19 367.50	32 496.50
Organes	95 284.45	110 683.40
Frais de personnel	90 300.35	89 751.00
Infrastructure de bureau	4 438.50	4 304.00
Assistance juridique	4 000.00	5 702.05
Secrétariat	98 738.85	99 757.05
Location et frais accessoires	20 690.00	20 690.00
Frais postaux/téléphone/copies	3 193.30	3 539.50
Rapport annuel	9 741.65	7 689.05
Matériel de bureau et imprimés	4 379.45	1 110.50
Traductions	1 987.20	2 408.90
Conseil/comptabilité/révision	10 086.10	14 000.00
Divers	1 664.00	3 839.50
Internet	10 000.00	10 000.00
Autres dépenses	61 741.70	63 277.45
Fonds pour cas de rigueur	175 000.00	175 000.00
Fonds pour la promotion de la santé	175 000.00	175 000.00
Soutiens		
Allocations	350 000.00	350 000.00
Total des dépenses	605 765.00	623 717.90
Recettes non liées à la période	0.00	5 000.00
Dépenses non liées à la période	0.00	8 726.40
Excédent de recettes	72 705.51	70 049.35

Fonds cas de rigueur		Fonds promot. de la santé		Consolidé	
CHF 1.1. – 31.12. 2007	CHF 1.1. – 31.12. 2006	CHF 1.1. – 31.12. 2007	CHF 1.1. – 31.12. 2006	CHF 1.1. – 31.12. 2007	CHF 1.1. – 31.12. 2006
				700 000.00	700 000.00
				0.00	0.00
3 402.10	1 712.30	3 454.75	1 611.60	58 868.75	46 909.80
-54.20	-34.95	-68.30	-85.00	-73 663.89	-46 212.20
3 347.90	1 677.35	3 386.45	1 526.60	-14 795.14	697.60
175 000.00	175 000.00	175 000.00	175 000.00	--- ¹⁾	--- ¹⁾
178 347.90	176 677.35	178 386.45	176 526.60	685 204.86	700 697.60
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
2 591.00	1 879.60	6 295.80	10 081.10	54 803.75	60 147.60
0.00	0.00	0.00	0.00	19 367.50	32 496.50
2 591.00	1 879.60	6 295.80	10 081.10	104 171.25	122 644.10
8 750.00	8 750.00	8 750.00	8 750.00	107 800.35	107 251.00
0.00	0.00	0.00	0.00	4 438.50	4 304.00
0.00	0.00	0.00	0.00	4 000.00	5 702.05
8 750.00	8 750.00	8 750.00	8 750.00	116 238.85	117 257.05
0.00	0.00	0.00	0.00	20 690.00	20 690.00
0.00	0.00	0.00	50.00	3 193.30	3 589.50
0.00	0.00	0.00	0.00	9 741.65	7 689.05
0.00	0.00	0.00	0.00	4 379.45	1 110.50
0.00	109.20	0.00	349.70	1 987.20	2 867.80
0.00	0.00	0.00	0.00	10 086.10	14 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	1 664.00	3 839.50
0.00	0.00	0.00	0.00	10 000.00	10 000.00
0.00	109.20	0.00	399.70	61 741.70	63 786.35
				--- ¹⁾	--- ¹⁾
				--- ¹⁾	--- ¹⁾
26 871.55	10 274.00	170 873.10	68 700.00	197 744.65	78 974.00
26 871.55	10 274.00	170 873.10	68 700.00	197 744.65	78 974.00
38 212.55	21 012.80	185 918.90	87 930.80	479 896.45	382 661.50
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8 726.40
140 135.35	155 664.55	-7 532.45	88 595.80	205 308.41	314 309.70

¹⁾ paiements internes de la Fondation

Fondation

	CHF 31.12. 2007	CHF 31.12. 2006
Actifs		
Liquidités	442 956.74	349 542.93
Placements à long terme BEKB	0.00	0.00
Avoir sur l'impôt anticipé	10 677.83	9 650.08
Actifs transitoires	218.05	389.25
Titres	1 365 043.00	1 352 339.00
Participations	55 379 000.00	55 379 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
Total des actifs	57 197 895.62	57 090 921.26
Passifs		
Capital étranger		
Engagements	162.75	93.90
Passifs transitoires	51 200.00	37 000.00
Total des Fonds étrangers	51 362.75	37 093.90
Réserve sur fluctuation des titres	200 000.00	180 000.00
Fonds propres		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	1 573 827.36	1 503 778.01
Excédent de recettes	72 705.51	70 049.35
Total des Fonds propres	56 946 532.87	56 873 827.36
Total des passifs	57 197 895.62	57 090 921.26

**Fonds
cas de rigueur**
**Fonds
promot. de la santé**
Consolidé

CHF		CHF		CHF		CHF	
31.12. 2007	31.12. 2006	31.12. 2007	31.12. 2006	31.12. 2007	31.12. 2006	31.12. 2007	31.12. 2006
6 860.60	320 810.05	74 085.45	284 527.10	523 902.79	954 880.08		
450 000.00	0.00	200 000.00	0.00	650 000.00	0.00		
1 896.85	706.10	1 883.10	673.90	14 457.78	11 030.08		
0.00	0.00	0.00	0.00	218.05	389.25		
0.00	0.00	0.00	0.00	1 365 043.00	1 352 339.00		
0.00	0.00	0.00	0.00	55 379 000.00	55 379 000.00		
---	---	---	---	p.m.	p.m.		
458 757.45	321 516.15	275 968.55	285 201.00	57 932 621.62	57 697 638.41		

0.00	0.00	0.00	0.00	162.75	93.90		
1 035.95	3 930.00	30 000.00	31 700.00	82 235.95	72 630.00		
1 035.95	3 930.00	30 000.00	31 700.00	82 398.70	72 723.90		
0.00	0.00	0.00	0.00	200 000.00	180 000.00		
317 586.15	161 921.60	253 501.00	164 905.20	55 871 087.15	55 626 826.80		
0.00	0.00	0.00	0.00	1 573 827.36	1 503 778.01		
140 135.35	155 664.55	-7 532.45	88 595.80	205 308.41	314 309.70		
457 721.50	317 586.15	245 968.55	253 501.00	57 650 222.92	57 444 914.51		
458 757.45	321 516.15	275 968.55	285 201.00	57 932 621.62	57 697 638.41		

Principes d'évaluation


La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation:	CHF 2007	CHF 2006
Participations			
Helsana , Zürich, capital actions CHF 70 mios	79%	55 379 000.00	55 379 000.00
Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31. décembre		180 000.00	145 000.00
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		20 000.00	35 000.00
Titres – Réserve pour fluctuation sur titres		200 000.00	180 000.00
Les charges financières se composent de:			
• Dépenses pour la création de la réserve pour fluctuation sur titres		20 000.00	35 000.00
• Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs		16 537.19	11 092.25
• Perte sur le cours des titres en dépôt		37 004.20	0.00
Charges financières		73 541.39	46 092.25

ENGEL COPERA

Wirtschaftsprüfung, Steuerberatung, Wirtschaftsberatung, Buchführung und allgemeine Treuhandfunktionen.
Gegründet 1945. Mitglied der Treuhandkammer 
www.engelcopera.ch

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de
Fondation Helvetia Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profit et annexe ainsi que fonds cas de rigueur, fonds promotion de la santé et consolidé), pp 8 à 12, de Fondation Helvetia Sana pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et le comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne-Liebefeld, le 11 février 2008

ENGEL COPERA AG


Dieter Mathys

Expert fiscal diplômé
Expert-comptable diplômé
Réviseur responsable

i.v. A. Wölfl

Annemarie Wölfl

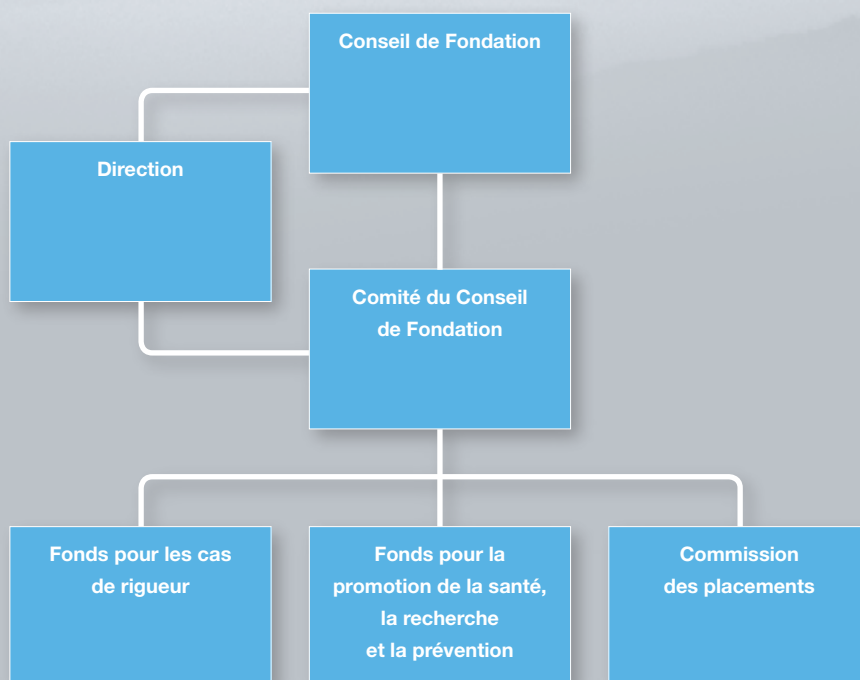
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet fédéral

ENGEL COPERA AG
3097 Bern-Liebefeld Waldeggstrasse 37
Telefon 031 950 25 00
Fax 031 950 25 01

ENGEL COPERA AG
4900 Langenthal Bahnhofstrasse 13
Telefon 062 922 96 66
Fax 062 922 73 83

ENGEL COPERA AG
4500 Solothurn Wengistrasse 24
Telefon 032 622 03 63
Fax 032 622 03 62

Organigramme



L'organisation de la Fondation Helvetia Sana prévoit, comme organe suprême ou comme pouvoir législatif de la Fondation l'assemblée des membres du Conseil de Fondation. Fin 2007, le Conseil de Fondation comprenait 41 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de Fondation, est le Comité du Conseil de Fondation. Il se compose de cinq

à sept membres du Conseil de Fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de Fondation, il existe trois commissions: les commissions des deux Fonds (Fonds pour les cas de rigueur et Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la préven-

tion) sont chargées de la gestion des Fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. Une commission de placements a aussi été constituée pour surveiller et évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation.

Conseil de Fondation

Dora Bachmann	5103 Möriken
Diego Benz	6300 Zug
Robert Berger	6467 Schattdorf
Erwin Bruhin	8863 Buttikon
Yves Christen	1800 Vevey
Marianne Desboeufs	2350 Saignelégier
Jürg Dommer	9471 Buchs
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Daniel Fontana	8102 Oberengstringen
Peter Frey	8833 Samstagern
Barbara Hayoz	3005 Bern
Heinz Herzog	9320 Arbon
Verena Hürlemann	9107 Urnäsch <small>(Jusqu'au 30.03.2007)</small>
Alfred Jud	8134 Adliswil
Peter Kumin	8808 Pfäffikon
Hermann Langensand	6005 Luzern
Roland Löffel	3225 Müntschemir
Liliane Loye-Métraiiler	3968 Veyras
Peter Matthess	1226 Thônex
Serge Métraiiler	1971 Grimisuat
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Hans Peter Pitschi	7208 Malans
Christian Rey	1615 Bossonnens
Alfons Rutz	9414 Schachen AR
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6003 Luzern
Hans Schwarz	8627 Grüningen
Hans Schwyn	9573 Littenheid
Patrick Solèr	4125 Riehen
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenheid
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Daniel Steiner	4900 Langenthal
Peter Strub	1470 Lully FR
Margrit Tanner	8910 Affoltern
Jean-Pierre Thiébaud	6863 Besazio
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden
Annemarie Willi	3252 Worben
Herbert Wirth	8400 Winterthur
Rose-Marie Wirthner	1470 Estavayer-le-lac
Rolf Zahnd	3046 Wahlendorf

Comité du Conseil de Fondation

Barbara Hayoz	Présidente
Serge Métraiiler	Vice-président
Michela Ferrari-Testa	Membre <small>(Jusqu'au 30.03.2007)</small>
Hans Naef	Membre
Margrit Stadler-Egli	Membre
Franz Stalder	Membre
Rolf Zahnd	Membre

Commission du fonds pour cas de rigueur

Erna Widmer-Häberling	Présidente
Paola Müller-Storni	Membre
Robert Steffen	Membre

Commission du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

Daniel Steiner	Président
Robert Berger	Membre
Peter Frey	Membre
Marie Catherine Saladin-Echle	Membre
Peter Strub	Membre

Commission des placements

Franz Stalder	Président
Alfred Jud	Membre
Hans Schwarz	Membre

Organe de révision

Engel Copera AG	Waldeggstrasse 37 3097 Bern-Liebefeld
------------------------	--



artbeat graphic design

*Fondation Helvetia Sana
Thunstrasse 82
Case postale 1009, CH-3000 Berne 6
Téléphone: +41 (0)31 368 15 83
Téléfax : +41 (0)31 351 00 65
E-Mail: helvetia@thunstrasse82.ch*

